



De : LIOT Gérard <maire@aussac-vadalle.fr>
Sujet : Gestion du personnel
Date : 17-04-2020 10:26
A : <malouva@orange.fr>; <michel.bironneau@orange.fr>; <jpmontassier@gmail.com>; CHAMBRE, Damien <damienchambre16@gmail.com>; Coussaud, Béatrice <j-f.coussaud@wanadoo.fr>; LEGEAY, Nicolas <nicolaslegeay@orange.fr>; Legeay, Nicolas <maire@aussac-vadalle.fr>; Legeay, Nicolas <nicolaslegeay16@gmail.com>;

Pièces jointes:

Ordonnance n° 2020-430 du 15 avril 2020.pdf (85.5 K)

Cliquez [ici](#) si vous pensez que ce message est un indésirable (spam)

Bonjour,

J'espère que le confinement se passe au mieux pour vous et vos familles.

Je viens vers vous dans le cadre de la gestion des agents dont je vous ai déjà adressé le 12 avril les modifications de l'organisation retenue dans le cadre du confinement.

Une nouvelle ordonnance(voir PJ) vient de modifier le régime actuel.

Les agents sauf Sébastien et Sabrina sont en ASA (Autorisation Spéciale d'Absence).

Ce dispositif entraîne la perte des primes et nous pouvons retenir 5 jours de RTT pour la première période puis encore 5 jours pour la seconde période.

Je vous propose donc afin d'équilibrer l'impact de cette crise de prendre une délibération avec effet rétroactif à la fin du confinement pour que tous les agents conservent leurs primes et de retenir une réduction de RTT de 5 jours pour la première période.

La seconde période n'aura pas d'impact au regard des RTT et de l'organisation en cours.

Je vous remercie de me faire part de vos remarques éventuelles au plus vite.

Cordialement

Gérard Liot
Maire d'Aussac-Vadalle
www.aussac-vadalle.fr